Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie **Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 25 (1937)

Heft: 102

Artikel: Lettre d'un pasteur de l'Église bernoise en pays de Vaud (1781)

Autor: Olivier, Frank

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-380307

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LETTRE D'UN PASTEUR DE L'ÉGLISE BERNOISE EN PAYS DE VAUD

(1781)

Qui, s'intéressant à l'histoire de l'Eglise du Pays de Vaud sous le régime bernois, n'a pas regretté que nous ayons si peu de lettres de nos ministres, surtout au XVIIIe siècle? Que de points en recevraient un jour plus vif; que de jugements généraux et vagues y gagneraient en précision, en exactitude, en valeur! Et je ne pense pas seulement à des faits d'histoire qui nous intéressent spécialement, sans doute, mais qui ont eu quelque retentissement et où l'on s'en tient souvent à une tradition incomplète, peut-être même inexacte; je pense surtout à la vie religieuse plus intime, plus profonde, qu'on a tant de peine à saisir directement.

La lettre que nous publions ici nous renseigne peu sur ce dernier point; mais nous ne la croyons pas dépourvue d'intérêt pour qui se rappelle que la carrière de pasteur, mal rétribuée, était d'autre part fort considérée, depuis longtemps déjà, du point de vue social: les preuves en sont si nombreuses qu'il est inutile de s'y attarder. Surtout elle nous montre au naturel (presque trop, même) un individu dont il y a peut-être eu plus d'exemplaires que nous ne croyons, mais dont on peut penser que l'espèce est devenue plus rare de nos jours. N'oublions pas non plus que la carrière des armes étant interdite aux Vaudois de bonne famille en notre pays, et la magistrature ne pouvant accueillir tout le monde, à une époque où les familles nombreuses étaient la règle, la carrière pastorale était nécessairement choisie par nombre de fils de famille qui désiraient y faire bonne figure et qui auraient pensé déchoir à se contenter de leur modeste pension.

L'amitié de M. Robert Melley a mis cette lettre entre mes mains; il la tenait d'une parente âgée qui m'a gracieusement autorisé à la publier: je les en remercie l'un et l'autre. Il ne s'en est apparemment conservé qu'une copie, d'une main de femme, et qui remonte à une quarantaine d'années; l'original a disparu; il avait été, dit-on, trouvé à Aigle. Tout fait croire

que cette copie est bonne. Nous pouvons en contrôler certains faits, et nous la reproduisons sans y rien modifier et sans toucher à l'orthographe ni à la ponctuation. La voici donc.

[LETTRE DU PASTEUR FROSSARD A SA COUSINE CATON]

Vevey 19me Mars 1781

Ma belle cousine

Vingt fois l'envie de vs ecrire m'a fait prendre la plume & vingt fois la crainte de vs deplaire me la faite poser. Ce n'est donc qu'en tremblant que jhazarde de vs adresser cette lettre & je prends le parti de solliciter ma grâce avant d'avoir commis la faute. Ce n'est donc point ici un éclipse de respect, c'est une effusion de cœur, quel vuide! quel ennui n'a pas régné chez moi après votre départ de Vevey. Que n'ai-je pu vs accompagner à Nion de ma personne, comme de mes sentiments, de mes vœux, de mes regrets! mais c'était assez de vs avoir ennüié à Vevey, sans aller vs ennüier à Nyon où tant de plaisirs vs attendirent; que ne puis-je m'y rendre ds cette belle saison & vs renouveller l'hommage d'un cœur où vs régnés. Mais tant de circonstances me retiennent ici que je me vois reduit à la seule consolation de vs réitérer mes sentiments, empoisonnée encore par la crainte qu'ils ne vous soient désagréables comme ci devant.

Remarqués cependant mon adorable cousine qu'il y aurait bien de l'ingratitude à ne témoigner aucun retour à un Parent qui vs aime dès qu'il vs voit, qui v^s préfére à tout l'Univers, qui dit partout qu'il n'a jamais rien vu de mieux que vous, qui, pour vs rendre justice se fait mal voir des autres femmes, et qui se croirait au comble du bonheur s'il osait espérer (1) à vs posséder. J'osé v⁸ assurer Madle que c'est le vœu le plus ardent que j'aie fait demavie. Ah! s'il était un jour accompli, que je sentirais vivement mon bonheur! Vous pourriez être sure d'appartenir à un homme qui vs priserait ce que vs valés, et sur la volonté duquel vs regneriés absolument. Tandis que j'étois sur le point de retourner à Deux Ponts, j'osois v^s proposer de venir embellir la cour du Prince ; faite comme v^s l'êtes de figure et d'esprit v^s auriés joüé le rôle le plus flatteur, ms reflexion faite ce Poste m'a paru sujet à 2 inconvénients le 1er c'est que la pension était mal payée, et le 2d c'est qu'il fallait se mettre en meubles à Deux-Ponts et au Pays, au retour. D'ailleurs les frais de voyage auraient été considerables; actuellement il n'est plus question de ce poste; les instances de ma mère m'ont retenu au pays et fixé à Vevey, où ma pension n'est que de 400 l. Quoique ce séjour soit sujet à qques inconvénients qui ne vous ont point échappés, il peut cependant m'être fort avantageux si je me mariois. Je pourrais à l'exemple de mon prédécesseur Mr. Favre actuellement pasteur à Cossonay, établir une pension de jeunes Bernois. le d. Mr. Favre avoit 6 pensionnaires tels que Mrs. de Burgisten (2), Effinger &

(1) L'original devait porter: aspirer. — (2) C'est-à-dire Bürgistein ou Bürgenstein. V. Leu, Helv. Lex. s. v. et Suppl. Le nom, éteint depuis longtemps. La seigneurie, passée aux Watteville, puis aux Graffenried. Pour Effinger, v. op. cit. Suppl. II p. 92.

autres, qui, à son départ ont passé de chez lui chez Mr Cuénod qui lui payaient chacun 3 Louis neufs outre beaucoup d'honnêtetés à Mme, cela lui faisait 18 louis par mois & 216 par an c. a d. 3:500 ls environ, au moyen d'une pareille somme il est aisé d'entretenir honnêtement un gros ménage & 2 domestiques, de faire beaucoup de beaux meubles et même des épargnes pourvu qu'on ait de l'ordre et de l'économie. Ces jeunes gens ne sont point incommodes, au contraire c'est une agréable compagnie, les Parents les place toujours par préférence chez les Ministres, pensant qu'on leur apprendra mieux le français que de simples particuliers; pour les attirer on pourrait leur procurer des amusements, par ex. un petit Bal chaque 8 ou 15 jours. Bien entendu qu'ils particeperaient aux frais. Mr. Favre qui avait une pension de ce goût a vu toute la Iere compagnie de Vevey; si ce n'est pas aussi famillierement qu'ils se voient entr'eux du moins très souvent. J'ai vu moi même à sa porte tous les equipages de la Noblesse. Si donc v^s n'aviés pas de repugnance pour moi, j'oserais vous promettre le même avantage pour 4 ans environ que j'ai encore à passer à Vevey avant d'avoir un poste en chef. Mad. votre sœur v⁸ procurerait beaucoup d'agréments et v^s lui en procureriés davantage vous même. Votre maison serait un lieu de plaisir et de profit ; ensuite au bout de 4 ans, plus ou moins suivant les circonstances, après avoir fourni la maison de beaux meubles je vous promettrais une Cure à la Coste, un joli cabriolet avec deux chevaux propres à porter Mr & Me et des courses fréquentes à Nion et à Genève. Voïés ma cousine si ne pouvant vous tenter par mes sentiments, je pourrais v⁸ tenter par mes circonstances du reste la santé de mon frère est trop dérangée pr qu'il vive longtemps, ma sœur m'a souvent témoigné qu'elle n'avoit point de gout pr le mariage ma mère jouit d'une fortune considerable qu'elle augmente tous les jours par son oëconomie et elle ne peut en joüir longtemps puisqu'elle a passé 70 ans. J'ai une Parente aux environs d'Yverdon, très riche, qui me comble d'amitié d' un séjour que j'y ai fait dernièrement. Mr de Lor redouble chaq. jour à mon égard ses intentions (1), ses bontés, & son attachement, il nº faisait 2 ou 3 visites par jour cet hyver et notés qu'il n'a ni parents ni amis, et qu'il a 200 000 ls. Mr Henchoz lui même, quoiqu'il ait beaucoup de parents pauvres pourrait me donner une marque d'amitié. Au reste, belle Caton, je ne v⁸ dis pas cela pour me faire valoir, mais uniquement par une suite de ma franchise et de l'envie inexprimable que j'ai de vous posséder, ce n'est point votre fortune qui me tente dans l'état de fermentation ou est actuellement votre republique un bien placé de le commerce me paroit fort en danger, mais cette figure céleste, cette âme sublime cét esprit pénétrant, ce maintien noble et décent, cet air de grandeur & de condition qui vous caractérise, cette prudence consommée que vous avez manifestée de la maison Roux et qui vous a valu tant de suffrages et de regrets. Voilà, ma belle cousine, ce qui m'attache à vous, ce qui justifie mon empressement. Queq. aimable que soit votre sœur, soiés sure qu'on a bien senti à Vevey ce que vous valés de plus qu'elle et que vous y auriés plus

⁽¹⁾ Sic. Attentions? Le nom propre a-t-il été bien lu?

d'agréments. Je ne vous conseille cependant pas d'entrer dans la classe marchande et d'epouser M[‡] Ausset quelque riche et bon garçon qu'il soit; il n'est pas d'une tournure assortie à la vôtre, et puis en l'épousant v³ ne perceriez jamais d³ le haut aulieu qu'un ministre est de tous les rangs, vous avés pu vous apercevoir que je voiois tout le monde & les grands plus que les petits. — J'ose implorer de votre bonté une double grâce, celle d'un secret inviolable et celle d'une réponse favorable, l'une & l'autre me pénétreront de la plus vive reconnaissance parlés moi naturellement, si je vous déplois dites le moi avec autant de franchise que je vous ai dit que je vous aimois, je deplore (1) mon mauvais sort et je me bornerai à faire des vœux pour que votre bonheur égale votre mérite. Mais si vous voulés épouser un bon enfant qui sache vous apprécier, qui prenne votre volonté pour arbitre et qui vous laisse du bien en mourant autant vaut il que ce soit moi qu'un autre.

Pardon, je vous fatigue par des longueurs et malgré lardeur de mes vœux et la tendresse de mes sentiments je ne prévois pour tout succès à cette lettre que le silence et la négative. Pourquoi faut il que j'aie le goût si fin que je m'attache à une beauté qui a le goût trop fin pr s'attacher à moi? Peu de nouveaux en cette ville. Mme Dutoit a fait une fille, et Mme Chatelain un garçon ; je passoi l'autre jour la soirée chez cette dernière avec M^{11e} de Mellet qui ne se marie point; V b frère est de retour de Berne où il a gagné 2 procès, plaidé avec succès et acheté un cheval. Mad la Docteuse est extrêmement grosse, ils rendent leurs soirées de nopces Vendredy et m'ont fait la grâce de m'y inviter. Je les ai peu vus cet hyver, je me sentois peu de penchant à aller d'une maison où vous fûtes jadis et vous n'étiés plus. Nous avons eu de fréquentes parties de danse chez les dames Cuénod, où étaient toutes les jeunes dames de la ville, mais tout cela sans vous n'était rien pour moi, seule, vous auriés embelli toutes ces fêtes à mes yeux. Je me proposois d'aller ce soir au concert pour entendre M^{1les} Baron & Grafft, mais j'ai préféré de m'entretenir avec ma belle cousine et je me reserve la musique pr me consoler de vos rigueurs.

Je vous retiens trop longtemps, mille excuses, belle cousine, divine Caton, femme adorée, beauté celeste. Croiés que l'on ne peut rien ajouter aux tendres et respectueux sentiments avec lesquels j'ai lhonneur d'être audelà de toute expression

Votre très he & ob. serviteur

F M.

Mademoiselle

PS. quoique je vs prie instammt de ne point parler de ma lettre à votre bonne maman ni a Mr le Banneret son voisin, ni chez mon oncle le Conseiller, je vous serois cependant obligé de me donner de leurs nouvelles, de me parler de vos plaisirs qui seront toujours les miens et de me dire en particulier si quand jirai à Nyon je ne pourrais pas avoir un lit chez ledit Oncle, la crainte

de les déranger m'a fait préférer cette lettre à un voyage; trop heureux si vous daignés excuser ma témérité et si l'aveu de ma faute m'en obtenait le pardon. J'attends l'inestimable faveur d'un mot tracé de votre belle main avec une espérance mêlée de crainte.

Son auteur? Deux-Ponts, Vevey... Il n'y a rien de plus facile que de l'identifier: F. M., c'est Frossard Maurice, si ce n'est Frossard Ministre (ce qu'il n'était pas encore). La précieuse liste manuscrite des pasteurs vaudois, compilée (au prix de quel labeur) par Henri Vuilleumier, rappelle que la famille Frossard est originaire de Brenles, bourgeoise de Moudon dès le XVe siècle, avec une branche d'Aigle, l'autre de Nyon. Et montre ensuite qu'elle a donné au Pays de Vaud de nombreux pasteurs. Le premier le fut de 1589-1641; celui qui nous occupe ici est le huitième du nom. Il y en eut encore, au XIXe siècle, un neuvième et dernier, et qui était fils de celui-ci: Frédéric, pasteur à Chardonne de 1840-45, rentré dans la vie privée et mort célibataire à Rome, en 1894, il n'y a pas même un demi-siècle.

Donc, Jean-Maurice Frossard, de Moudon, fils de Gamaliel, naquit au Lieu où son père était pasteur, l'an 1749; il fut consacré en 1773 et suffragant à Saint-Maurice de 1774-76. — Saint-Maurice? C'est un hameau au N. de Champagne; là s'élève l'église de la paroisse. Celle-ci ne porte le nom de Champagne que depuis la dernière loi ecclésiastique; de 1532 jusqu'à 1910, Saint-Maurice a été le nom officiel de la paroisse (1). — De 1777-78, F. est suffragant à Vevey. Et, de 1778-80, pasteur à Deux-Ponts (Zweibrücken). Nous voici fixés: « Tandis que j'étais sur le point de retourner à Deux-Ponts, j'osais vous proposer de venir embellir la cour du Prince... mais, réflexion faite...» Notre lettre est datée du 19 mars 1781. Cette date, précise, est-elle possible?

Ici encore, il n'est pas besoin de longues recherches. Tout ce que nous savons sur les pasteurs français dans la Principauté de Deux-Ponts provient des Geschichtsblätter des Deutschen Hugenottenvereins, où Zweibrücken se trouve Zehnt IX, Heft 6 und 7⁽²⁾. Berne avait obtenu l'autorisation de faire au prince des propositions pour l'appel de pasteurs, qui devaient être de langue française; plusieurs Vaudois se succédèrent à Deux-Ponts où, après le départ de Louis Pache⁽³⁾, de Morges, fut appelé notre Frossard. Il fut nommé le 10 juillet 1778; le 15 mai 1779, à l'occasion d'un retour au pays, il obtint

⁽¹⁾ La Topographie ecclésiastique du Pays-de-Vaud, à la suite des Ordonnances ecclésiastiques de 1773, porte à la Classe d'Orbe, colloque de Grandson, sous n° 13: St. Maurice, paroisse, où se rendent Champagne, Corselette, Fontanési, Romairon & une partie de Vaugondry. — L'autre partie de Vaugondry, à Fyez (n° 12). — (2) In-8°, Magdeburg 1900, compilation de Neubauer, pasteur à Hornbach dans le Palatinat rhénan, qui cite ses sources à la fin, p. 50. Une curieuse histoire. Pour Frossard, v. p. 21 et 22. H. Vuilleumier en a fait des extraits qui se trouvent dans ses papiers légués à la Bibliothèque cantonale et universitaire, à Lausanne. — (3) Immatriculé à Lausanne en 1746, consacré en 1757, pasteur à Deux-Ponts de 1761-78, d'où appelé à Homburg v. d. Höhe avec le titre de Kirchenrath. Ami de l'Aufklärung.

par patente souveraine le droit de faire en Suisse, pour son Eglise, une collecte qui fut recommandée à la bienveillance des autorités bernoises. Mais, au lieu de regagner son poste, Frossard demanda en 1780 — il paraît qu'il se plaisait au pays — un congé qui lui fut accordé: on ne s'étonnera pas que Son Altesse y ait joint l'expression de son déplaisir. Son successeur fut Louis-Rodolphe-Gabriel Piccard(1), appelé le 4 janvier 1781. La lettre de F. est du 19 mars 1781; la même année, et jusqu'en 1783, F. est de nouveau suffragant à Vevey. Après avoir été stationnaire à Lucens de 1784-85, diacre à Oron de 1785-95, il est enfin pasteur à Chexbres de 1795-97, puis à Oron de 1797-1813, enfin à Aigle (2), où il meurt, de 1813-20.

Ce n'est qu'en 1801, donc à l'âge de 52 ans, qu'il se maria, épousant Marie-Louise-Caroline de Treytorrens. Impossible d'y reconnaître la belle cousine, la divine Caton, qui n'a certes pas attendu vingt ans pour lui donner réponse et ne s'est point laissé tenter par tous les avantages temporels que Jean-Maurice Frossard lui offrait si complaisamment, sans oublier la cure à La Côte, qui ne fut pas son lot.

Des amateurs d'histoire locale sauront sans doute l'identifier, en cherchant à Nyon et, je pense, surtout à Genève; car n'est-ce pas Genève qu'entend notre homme, lorsqu'il dit que « dans l'état de fermentation où est actuellement votre république, un bien placé dans le commerce me paraît fort en danger », et n'est-ce pas là qu'il faut chercher ce bon garçon de M. Ausset qui est « dans la classe marchande ? » Nous laissons volontiers à d'autres le soin de commenter cette lettre, dont le décor de société met curieusement en relief celui qui l'a écrite : il a du moins le mérite de n'y avoir pas déguisé et même pas voilé sa pensée. Mais n'oublions pas que des temps troublés étaient proches. Au moment où F. se décide à rester à Vevey, peut-être sous l'influence du sentiment qu'il éprouvait pour sa cousine, son prédécesseur, ce bon M. Favre qui avait su si avantageusement accueillir des jeunes Bernois de la noblesse, venait de passer diacre à Cossonay, d'où il fut appelé comme pasteur à Begnins en 1791. En 1792, il fut suspendu pendant 4 mois, pour avoir, en pleine Classe, et le jour où celui-ci fut destitué, embrassé son grand ami le pasteur révolutionnaire Ferdinand Testuz — alors diacre à Nyon ce qui n'empêcha pas celui-ci de faire chez nous, dès 1798, une solide et durable carrière politique... Ne jugeons point, afin de ne pas être jugés.

Frank OLIVIER.

⁽¹⁾ Né en 1749, consacré en 1777, suffragant à Thierrens en 1778-80, pasteur à Deux-Ponts de 1781-93, puis à Moudon, Combremont et de nouveau à Thierrens de 1804-22, où il mourut. Il était de Lutry. Espérons que sa pension a été mieux payée. — (2) C'était un poste bien doté. V. Vuilleumier IV, p. 67.